

## Projet | gestion des eaux (potable et pluviale)

Dans le cadre de sa campagne de sensibilisation de la gestion des eaux potables et pluviales, la municipalité de Saint-Sulpice, épaulée par son comité environnement, met en place un programme de gestion des eaux potables et pluviales, et d'économie d'eau. Au cours des prochains mois, plusieurs actions seront mises en place afin d'inciter les citoyens à prendre part à ce projet.

L'un des buts de cette campagne est de réduire l'affluence des eaux pluviales à l'usine d'épuration des eaux usées. Lorsqu'il y a un surplus d'eau, c'est toute la chaîne de traitement qui est perturbée. Il y a alors un risque que les rejets ne respectent pas les normes et à l'extrême, il pourrait même y avoir débordement dans l'environnement. La municipalité veut aussi conscientiser les citoyens sur les coûts qui sont associés à la gestion de ces surplus d'eaux.

Une des actions mises en place est un montant remis aux citoyens qui voudront se procurer un baril de récupération d'eau pour un maximum de 2 par adresse. La municipalité offrira un remboursement pouvant atteindre 50,00\$ par baril.

La récupération de l'eau avec un baril comporte plusieurs avantages, notamment pour l'arrosage des jardins et plantes.

Où va l'eau de pluie qui s'écoule de votre toit? Si votre eau s'écoule de votre drain dans l'égout sanitaire, vous devrez corriger la situation. Nous vous suggérons l'achat de deux rallonges pour la descente des gouttières qui permettront aux eaux de pluie de s'évacuer le plus loin possible du solage, afin que celles-ci ne soient pas acheminées vers l'usine d'épuration.

Ces incitatifs s'inscrivent dans un programme d'économie d'eau à plus grande échelle. Soyez concernés! Tous vos gestes comptent, même à petite échelle.

### Contribution financière pour favoriser l'achat de baril récupérateur d'eau de pluie

La municipalité de Saint-Sulpice désire se doter d'un plan ambitieux concernant la gestion des eaux potables et pluviales. Elle a déjà commencé lorsqu'elle a mis en œuvre un programme concernant une remise en argent pour l'achat d'une toilette à débit réduit.

Par son comité environnement, elle nous propose aujourd'hui un nouveau volet de sa stratégie qui a deux objectifs : soit d'économiser notre propre consommation d'eau potable et deuxièmement, réduire au maximum l'affut des eaux de pluie dans le réseau d'égouts et à notre usine d'épuration.

## **Savez-vous d'où vient notre eau potable?**

Elle vient tout d'abord des sources aquifères. Ces puits de captation sont situés à Lavaltrie, en partie sur un lot appartenant à la municipalité. Mais cette réserve n'est pas suffisante l'été pour desservir complètement la municipalité et nous devons acheter beaucoup d'eau de la ville de L'Assomption. Cela peut représenter une dépense d'environ 50 000,00\$ par année.

## **Quel est le premier objectif du baril récupérateur d'eau de pluie?**

Par cette mesure, nous diminuerons notre consommation d'eau et nous contribuerons à réduire la facture que nous devons payer à la ville de L'Assomption.

Cette mesure permet en effet de réduire la consommation d'eau potable provenant de l'aqueduc municipal à des fins d'arrosage et de nettoyage extérieur, de conserver cette ressource, en plus de réduire les coûts de traitement de l'eau.

Le deuxième objectif, concerne les résidences dont l'égouttement de leur eau de pluie est relié directement aux égouts sanitaires de la municipalité et donc acheminé à l'usine d'épuration et cela concerne principalement les résidences sur le chemin du Bord-de-l'eau et sur la partie au sud du boulevard des Sulpiciens, soit les rues Émile et Forest, la rue Notre-Dame et la montée de Saint-Sulpice. Il faut que les eaux de pluie soient déversées le plus loin possible des fondations des maisons.

Le but est donc de réduire considérablement la quantité d'eau de pluie qui est acheminée à notre usine d'épuration. Lorsqu'il pleut ou qu'il y a fonte des neiges au printemps, la quantité d'eau augmente considérablement et cela peut même être multiplié par 5. Cela affecte grandement le traitement des eaux usées et pourrait aussi conduire à un déversement dans notre beau fleuve Saint-Laurent, ce qui est inadmissible sur un plan environnemental et contrevient aux lois en vigueur.

Voici maintenant que la municipalité offre à ses citoyens et citoyennes, une contribution financière pour les inciter à se procurer des barils récupérateurs d'eau de pluie et incite les citoyens concernés à se procurer deux rallonges pour les descentes de gouttières.

Ces deux mesures contribueront à réduire la consommation d'eau potable ainsi que l'écoulement des eaux de ruissellement et des eaux de pluie dans les égouts de la municipalité.

Donc, ensemble, évitons de gaspiller notre belle richesse. Même si vous ne voyez pas l'intérêt de récupérer l'eau de pluie, il existe d'autres façons de réduire votre consommation d'eau potable, notamment prendre des douches courtes, fermer le robinet lors du brossage des dents, laisser la pluie laver votre voiture ou remplir votre piscine ou arroser votre pelouse au lieu de sortir le boyau d'arrosage. Récupérer l'eau est un geste écologique qui contribue à lutter contre les changements climatiques.

Enfin pour obtenir le remboursement, veuillez remplir le formulaire disponible sur le site internet.

## **Conditions pour obtenir une contribution financière pour l'achat de baril récupérateur d'eau de pluie**

### **Quel est le montant de cette contribution?**

La municipalité a voté un budget de 2 500 \$. Elle remboursera 50% du montant de l'achat (sans les taxes) et ce, jusqu'à concurrence de 50 \$ par baril (maximum de deux barils par résidence) à tous les citoyens qui se procureront un ou deux barils récupérateurs d'eau de pluie. L'aide financière est disponible jusqu'à épuisement des fonds. La municipalité se réserve le droit de prolonger ou de mettre fin au programme en tout temps.

### **Le baril doit avoir les critères suivants :**

- Être muni d'un couvercle de sécurité avec un grillage à l'épreuve des moustiques et autres insectes pour contrer leur prolifération;
- Être muni d'une prise de débordement dans la partie supérieure du baril. Le surplus d'eau ne doit pas être déversé le long de la fondation;
- Être fait de matière recyclée;

Le baril récupérateur d'eau de pluie doit obligatoirement être un produit commercialisé et avoir été conçu par son fabricant à des fins de récupération de l'eau de pluie. Les barils récupérateurs d'eau de pluie fabriqués maison ne sont donc pas admissibles.

Le ou les barils doivent être installés sur une propriété à Saint-Sulpice.

### **Pour un remboursement, la personne qui en fait la demande doit fournir :**

- Une preuve d'achat, indiquant que c'est un baril récupérateur qui a été acheté;
- Nom et coordonnées du détaillant;
- Une photo du baril récupérateur d'eau de pluie installé;

La municipalité se dégage de toute responsabilité en lien avec le baril récupérateur d'eau de pluie acquis par le propriétaire dans le cadre du programme d'aide financière.